

**Département de Saône et Loire – Canton de La Chapelle de Guinchay**

**Commune 71520 SAINT PIERRE LE VIEUX**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2020**

Régulièrement convoqué le 16 juillet 2020, le conseil municipal s'est réuni le 21 juillet 2020 à 20 heures sous la présidence du maire, Monsieur Cédric GRANDPERRET.

**Présents :** DORIN Michèle, SANVERT Jean-François, JUGNET Julie, BAMET Alain, BELICARD Antoine, CLAUDEL Jean-Charles, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, PRADES Sébastien, RONDY Lydie

**Absents :** /

Madame Michèle DORIN est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion a été approuvé à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

**Désignation des conseillers délégués :**

Le maire expose comment il souhaite organiser le travail de l'équipe municipale. Il souhaite encourager le travail en binôme et pour cela propose de créer des postes de conseillers délégués auprès de chacun des adjoints. Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité les nominations suivantes :

- Alain BAMET, conseiller délégué auprès de la 1<sup>ère</sup> adjointe Michèle DORIN
- Vincent JACQUET, conseiller délégué auprès du 2<sup>ème</sup> adjoint Jean-François SANVERT.
- Jean-Charles CLAUDEL, conseiller délégué auprès de la 3<sup>ème</sup> adjointe Julie JUGNET.

## **Indemnités (maire et adjoints) :**

L'ensemble des rémunérations (maire adjoints et conseillers délégués) doit entrer dans le budget maximum autorisé légalement pour la commune. La question de la rémunération des conseillers délégués est posée. Après en avoir délibéré, le conseil décide qu'il n'a pour l'instant pas les éléments suffisants pour décider d'une répartition juste. Il décide donc d'opter pour un fonctionnement provisoire jusqu'en fin d'année 2020 et de revoir la question début 2021.

La rémunération du maire est fixée à 25,5% de l'indice 1027.

La rémunération des adjoints est fixée à 9,9% de l'indice 1027.

Pour information, la valeur actuelle de l'indice brut mensuel 1027 est de 3 889.40 €.

## **Désignation des délégués aux commissions communales :**

<b>Commission</b>	<b>Délégués</b>
Bâtiments	Vincent Jacquet, Jean-François Sanvert, Jean-Charles Claudel, Antoine Béricard
Logements	Alain Bamet, Lydie Rondy, Michèle Dorin
Bois- Terrains	Jean-Charles Claudel, Jean-François Sanvert, Antoine Béricard, Sébastien Prades.
Voirie	Jean-François Sanvert, Vincent Jacquet, Antoine Béricard, Alain Bamet
Assainissement	Cédric Grandperret, Jean-Charles Claudel, Vincent Jacquet
Tourisme	Lydie Rondy, Joëlle Dailly, Michèle Dorin, Sébastien Prades
CCAS	Cédric Grandperret, Joëlle Dailly, Michèle Dorin, Lydie Rondy, Julie Jugnet, Alain Bamet
Communication - Site	Cédric Grandperret, Joëlle Dailly, Michèle Dorin, Lydie Rondy, Julie Jugnet
Commission urbanisme	Alain Bamet, Antoine Béricard, Jean-Charles Claudel, Joëlle Dailly, Michèle Dorin, Cédric Grandperret, Vincent Jacquet, Julie Jugnet, Sébastien Prades, Lydie Rondy, Jean-François Sanvert.
Ecole et cantine	Julie Jugnet, Lydie Rondy, Sébastien Prades
Cimetière	Michèle Dorin, Antoine Béricard, Joëlle Dailly
Commerces	Cédric Grandperret, Michèle Dorin, Sébastien Prades, Alain Bamet, Jean-Charles Claudel
CIID Commission intercommunale des impôts directs particuliers	Jean-Francois Sanvert
Budget	Alain Bamet, Antoine Béricard, Jean-Charles Claudel, Joëlle Dailly, Michèle Dorin, Cédric Grandperret, Vincent Jacquet, Julie Jugnet, Sébastien Prades, Lydie Rondy, Jean-François Sanvert.
Personnel municipal	Alain Bamet, Jean-Charles Claudel, Julie jugnet
Salle des fêtes	Michèle Dorin, Joëlle Dailly, Julie Jugnet.

### **Délégation de signature à la secrétaire de mairie :**

Suite aux élections municipales du 15 mars et du 28 juin 2020, à l'installation du conseil municipal et à l'élection du maire et des adjoints en date du 4 juillet 2020, le conseil municipal donne la délégation de signature à Madame LACOURTABLAISE Anne-Marie, secrétaire de mairie, pour tous les dossiers et actes de l'Etat civil, tous les certificats administratifs divers (au vu de preuves suffisantes), toutes les certifications de copies conformes (au vu des originaux) et authentification de signatures.

Il autorise Monsieur le Maire à rédiger l'arrêté municipal entérinant cette décision valable pour toute la durée du mandat municipal 2020-2026

### **Proposition de liste de particuliers pour le C.C.I.D. :**

Le conseil municipal prend connaissance du courrier des Services Fiscaux de S&L du 2 juin 2020 afin de constituer une nouvelle commission communale des impôts directs.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal constitue, par tirage au sort sur la liste électorale une liste de 24 personnes domiciliées dans la commune.

Cette liste sera transmise à la Direction des Services Fiscaux qui retiendra 12 personnes dont 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour siéger à ladite commission pendant toute la durée du mandat électoral 2020- 2026.

### **Coupe de foin :**

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide l'attribution de la coupe de foins 2020 à Monsieur Sébastien PRADES, exploitant agricole domicilié dans la commune, pour un montant de 381 €.

Le maire établira le titre de recette correspondant. Le Trésor Public de Cluny-Salornay se charge de l'encaissement.

### **Questions diverses :**

**Bois** : La commune a hérité de Monsieur Antheaume, d'un bois planté d'acacias qui seront prêts à couper.

**Voirie** : Sur proposition de Jean-François Sanvert en charge de la voirie, le conseil décide de commander une semi-remorque de rabotage.

**Adressage** : le nombre de plaques de rues et de plaques de numéros est à transmettre rapidement à la communauté de commune.

**Logements vacants** : Après discussion, il est décidé de rembourser les cautions aux locataires sortants sous réserves que la totalité des loyers soit réglée. Une estimation de la valeur de la maison Pouly sera demandée pour envisager une éventuelle vente. La maison Berthoud est à remettre en état pour une nouvelle location et des devis vont être demandés aux entreprises locales.

**Lotissement** : Après réflexion le couple intéressé par l'achat d'une parcelle a décidé d'opter pour la parcelle N°3 et une surface de terrain attenante. Le maire contactera le notaire pour organiser la signature d'un compromis.

**Demande de la Compagnie Tempo** : La compagnie sollicite l'autorisation d'installer son chapiteau pour proposer des séances de cirque du 10 au 12 mai 2020. Après discussion, le conseil décide de donner cette autorisation sous réserve des conditions sanitaires qui seront en vigueur à cette période.

**Demande de l'association Evidanse** : L'association sollicite l'autorisation d'occuper la salle des fêtes les 30 et 31 juillet, 24 et 25 août de 16h à 22h pour l'organisation de stages de danse. Le conseil donne cette autorisation sous réserve que les gestes barrières soient respectés et que le nombre de participants au stage n'excède pas 10 élèves. Le prix de la location est fixé à 80 € pour l'ensemble de la durée.

**Informatique scolaire** : Suite à la panne informatique survenue sur les postes de l'école primaire, l'informaticien est venu et a transmis un devis. Après discussion le conseil décide de questionner le SIVOS pour savoir ce qu'il peut prendre en charge.

**Reliure des actes d'Etat civil** : Le devis d'un montant de 672,04€ est validé à l'unanimité.

**Réunion du syndicat des eaux** : Jean-François Sanvert et Antoine Béricard ont participé à la première réunion de cette mandature. Ils en font le compte rendu. Le nouveau président est Pierre Lapalus. Il y a 4 vice-présidents : Bernard Perrin, Jean-Marc Chevalier, Cécile Chuzeville et Daniel Gelin. Le syndicat comprend 13 communes (il ne couvre pas la communauté de communes à laquelle nous appartenons).

**Ambroisie** : Signalement d'ambroisie sur la commune : cette problématique est gérée par le PETR qui sollicite le conseil pour nommer un responsable. Antoine Béricard est nommé responsable.

**Différentes dates de réunions à venir sont signalées :**

- Sivos
- Assemblée générale de Villages solidaires
- Rencontre avec la personne qui travaille sur la création du site de la commune pour remise en route de la commission.

L'ordre du jour étant épuisé le maire lève la séance à 23h

